

EXTENSION D'UN CLUB-HOUSE DE TENNIS

MAITRISE D'OUVRAGE
MAIRIE DE VELLERON
Place du Château
84740 VELLERON

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES D.C.E

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES C.C.T.P

LOT N°04 – MENUISERIES EXTERIEURES – IND.A

MAITRISE D'OEUVRE
ARCHITECTURE V2M
46, Place Jean Jaurès
84740 VELLERON



ADRESSE CHANTIER
T.C Velleronnais – Chemin du stade
84740 VELLERON

GENERALITES

OBJET DU PRESENT LOT

Le présent descriptif a pour objet de définir, en complément des documents graphiques, les prestations à effectuer pour l'extension du club-house du tennis club de Velleron.

Cette réalisation est située au Chemin du Stade sur la commune de Velleron (84740).

* Références cadastrales du terrain : Parcelles 000-AK-643 & 00-AK-647

* Superficie du terrain d'assiette : 4 975,00 m²

NORMES ET REGLEMENTS A RESPECTER

Outre les prescriptions techniques particulières données au présent C.C.T.P, les ouvrages à exécuter seront conformes aux règles de l'art, à la réglementation en vigueur, aux règles de calcul, aux diverses lois et aux divers textes relatifs à l'exécution des travaux.

L'ensemble des documents, lois, décrets, arrêtés et règlements administratifs ainsi que les normes, documents techniques et DTU en vigueur à la date de la remise de l'offre sont réputés connus de l'entreprise.

ESSAIS D'ETANCHEITE A L'AIR

Respect des exigences de performances énergétiques et environnementales définies aux articles R-171-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementations environnementale – RE2020)

REGLEMENTATION THERMIQUE

Respect des exigences de performances énergétiques et environnementales définies aux articles R-171-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementations environnementale – RE2020)

GENERALITES

Avec les prescriptions particulières relatives à son lot, l'entrepreneur prendra connaissance du CCTP de chaque corps d'état et se conformera aux généralités T.C.E, applicables à toutes les entreprises.

L'entrepreneur devra prévoir pour tous ses ouvrages :

1. Les fournitures, transports, manutentions, façonnage, pose, percements, scellements et raccords nécessaires ainsi que la main d'œuvre, l'énergie et le matériel nécessaires à l'exécution des ouvrages.
2. D'une manière générale, tous les travaux nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages conformément aux règles de l'Art et aux pièces du marché, même si ceux-ci ne sont pas expressément décrits au présent Cahier des Prestations Techniques.
3. Les éléments composants les divers ouvrages à réaliser par le présent lot seront de première qualité, choisis dans des profils et sections adaptées à chaque cas particulier et répondant à toutes les prescriptions des normes françaises, DTU et du CSTB.
4. Seront compris tous les éléments de fixation nécessaires, les paumelles, crémones, serrures, gâches, clés, entailles, béquilles, verrous, poignées, etc... ainsi que tous les joints néoprène, joints à la pompe au mastic de 1^{ère} catégorie, joints brosses ou joints caoutchouc.

L'entrepreneur étant responsable de la solidité et du bon fonctionnement de ses ouvrages, il lui appartiendra de prévoir des dispositions et des assemblages présentant toutes garanties désirables ainsi que, s'il le juge, des sections de matériaux supérieures à celles éventuellement indiquées.

Les ouvrages seront protégés lors des transports, puis stockés dans un endroit propre, sec et à l'abri de tout choc ou incident dont sera responsable le titulaire du présent lot, étant entendu que la dégradation même partielle entraînera son remplacement complet.

Jusqu'à la réception des ouvrages, l'entrepreneur restera seul responsable de la qualité des matériaux et leur conformité aux prescriptions du marché.

En fin de chantier, l'entrepreneur devra la révision complète de tous ses ouvrages, leurs réglages et la remise en état en cas de détérioration, ainsi que l'enlèvement des protections de joints néoprène.

DOSSIER D'ETUDES, PLANS ET EXECUTION DES OUVRAGES

Les études, notes de calculs, plans, schémas des détails d'exécution et de mise en œuvre sont dus par le présent lot.

Les notes de calculs et plans d'installation devront être communiqués au bureau de contrôle pour avis avant tout démarrage de travaux. Le titulaire du présent lot fournira au lot Gros Œuvre ses plans de réservation.

L'entrepreneur remettra également au bureau de contrôle et à l'architecte, les avis techniques, extraits des normes et classification des matériaux employés.

L'entrepreneur est impérativement tenu de fournir les certificats de réaction au feu avant le commencement de ses travaux. Ces matériaux devront être conformes aux divers textes officiels dont les exigences portent sur :

- ✓ La réaction au feu
- ✓ Le potentiel calorifique
- ✓ La résistance au feu

Il fournira au Maître d'œuvre les échantillons des quincailleries et matériaux mis en œuvre et devra sur sa demande avant fabrication, l'exécution d'un prototype ou la maquette à l'échelle réelle des points particuliers de montage.

Les menuiseries devront faire l'objet d'une certification permettant de connaître leur performance technique.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Les dispositifs de manœuvre devront être accessibles par toute personne handicapée, suivant l'arrêté du 1^{er} août 2006.

Conformément à la réglementation pour les PMR, sur toutes les parois avec vitrages (parois fixes et portes vitrées) situés dans des circulations ou accès seront munis d'une double bande de signalisation de couleur de 50 mm de largeur et située à 1,10 m et 1,60 m de hauteur (cette signalisation pourra comprendre des bandes constituées de cercles colorés à définir par l'Architecte).

Tous les dispositifs de commande des ouvrages, les dispositifs de manœuvre des fenêtres et des portes fenêtres, ainsi que les systèmes d'occultation extérieurs commandés depuis l'intérieur du local, doivent être situés à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol et devront être manœuvrables en position "debout" comme en position "assise".

Conformément à la réglementation pour les PMR, les poignées des portes seront facilement préhensibles avec extrémité à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil et l'entreprise fera son affaire du choix de la quincaillerie adapté à ces sujétions.

L'effort nécessaire pour ouvrir les portes doit être inférieur ou égal à : 50 N.

La hauteur des seuils des baies de passage devra être inférieure à : 2 cm.

NETTOYAGE & GESTION DES DECHETS

L'entreprise est informée qu'il n'y aura pas de compte-prorata. Par conséquent, l'entreprise s'engage à évacuer, quotidiennement, les déchets et gravois à la suite de ses interventions.

Les postes de travaux devront être en parfait état de propreté après chaque intervention.

En cas de non-respect des consignes de nettoyage et de tenue du chantier, et sur simple constat de l'Architecte ou de la Maîtrise d'ouvrage, ceux-ci pourront faire réaliser le nettoyage aux frais et risques de l'entreprise défaillante.

LIMITES DE PRESTATIONS

Lot n°01 : **Gros-Œuvre** / Traitements des façades :

L'entrepreneur du lot Gros œuvre doit :

- La réalisation des ouvrages en béton et maçonneries, ouvrages de fondations et ouvrages divers nécessaires à la fixation des ouvrages de menuiseries extérieures.
- La réalisation des seuils et appuis en béton en parties basses des ouvrages de menuiseries extérieures.
- Les réservations pour incorporations des ouvrages du lot Menuiseries extérieures dans les ouvrages de gros œuvre.
- La réception contradictoire des supports avec le lot Menuiseries extérieures.

Lot n°05 : Doublages / Cloisons / Faux-plafonds / Peinture / Nettoyage / **Menuiseries intérieures** :

L'entrepreneur du lot Menuiseries intérieures doit :

- La fourniture et mise en œuvre des ouvrages de menuiseries intérieures suivant indications du C.C.T.P du lot Menuiseries intérieures.
- L'établissement de l'organigramme.

Lot n°06 : Electricité / **Plomberie** / **CVC** :

L'entrepreneur du lot Plomberie, Chauffage, Ventilation doit :

- La fourniture au lot Menuiseries extérieures des grilles d'entrées d'air à incorporer dans les menuiseries extérieures.

Lot n°06 : **Electricité** / Plomberie / CVC :

L'entrepreneur du lot Electricité doit :

- La mise à la terre et liaisons équipotentielles de tous les ouvrages métalliques. Volets roulants à manœuvre motorisé.
- La fourniture, pose et alimentation des interrupteurs de manœuvre et boîte de raccordement, y compris câbles entre boîtes de raccordement et interrupteurs de manœuvre.
- La fourniture et mise en attente de l'alimentation des moteurs.
- Le raccordement des moteurs et tous les raccordements de manœuvre.

SOMMAIRE

1. PRESCRIPTIONS COMMUNES - ALUMINIUM.....	6
2. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE MENUISERIES.....	7
2.1 Ensemble d'éclairage et de passage en aluminium.....	7
2.2 Ensembles d'éclairage et châssis en aluminium	7
2.3 Habillage d'appuis.....	8
2.4 Vitrophanie.....	8
2.5 Porte acier accès extérieurs.....	8

DESCRIPTION DES OUVRAGES

1. PRESCRIPTIONS COMMUNES - ALUMINIUM

Fourniture et pose de menuiseries ou ensembles menuisés en aluminium avec : vitrages isolants et vide d'air pour toutes les baies.

Les allèges vitrées recevront un vitrage répondant aux normes de sécurité garde-corps.

Les vitrages des sanitaires seront opaques.

Les caractéristiques thermiques et acoustiques seront conformes suivant les études réalisées par les BET.

Classement A*4 E*9 V*A3 : l'entreprise devra fournir au bureau de contrôle le classement AEV suivant la norme européenne.

• Cadres dormants :

- Cadres dormants en profilés aluminium thermolaqué, teintes au choix de l'architecte, comprenant traverses hautes, traverses intermédiaires, traverses basses, formant pièce de grande largeur adaptable au gros œuvre, avec rejingot pour rejet des eaux, montants verticaux comprenant tous renforts nécessaires à une bonne rigidité de l'ensemble.
- Fourniture et pose de joints étanches entre cadre dormant et maçonnerie.
- Fourniture et pose de joints étanches entre tapées et isolation type acrylique.

• Châssis vitrés ouvrants à la française et oscillo-battant :

- Châssis vitrés constitués d'un cadre rigide en profilés en aluminium thermolaqué dito cadre dormant constitués d'un ou plusieurs vantaux vitrés ouvrants à la française, avec meneaux intermédiaires en aluminium thermolaqué suivant nécessité ou ouvrant oscillo-battant.
- Traverses hautes, traverses intermédiaires, traverses basses, avec rejets d'eaux, comportant côté intérieur un profil de récupération des eaux de condensation et les trous d'évacuations.
- Feuillures pour recevoir le vitrage selon description de l'article Vitrages, y compris drainage des feuillures.
- Joints en mastic type élastomère ou mastic plastique de première catégorie sous pièces d'appuis.
- Joints d'étanchéité et tout habillages nécessaires à une parfaite finition de l'ensemble.
- La conception des châssis et des quincailleries sera prévue pour une utilisation intensive.

• Quincailleries des châssis vitrés ouvrants à la française :

- Tous les articles de quincailleries et de ferrages seront de premier choix.
- 3 fiches à broches pour les ouvrants à la française.
- Crémone à verrouillage par plots réglables avec poignée de manœuvre en aluminium, teintes au choix de l'architecte, à fixations invisibles.
- Les dispositifs de commande manuelle devront être situés à une hauteur comprise entre 90 et 130 cm.

• Habillages - Visseries :

- Tous les habillages, intérieurs et extérieurs, nécessaires à une parfaite finition des menuiseries sont dues par le présent lot et seront réalisés avec des profils en aluminium thermolaqués dito cadre dormant.
- Toute la visserie et la boulonnerie sera en acier inoxydable.

- Parecloses :
 - Les parecloses seront en aluminium thermolaqué dito pour fixation des vitrages.
 - Ces parecloses seront fixées par clipsage.
- Précadres :
 - L'entreprise devra la fourniture et pose des précadres en aluminium thermolaqué si nécessaire pour récupération des isolants.
- Calfeutrement :
 - Calfeutrement air et eau : joint étanchéité label SNJF + compatibilité avec supports autres que SNJF.

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE MENUISERIES

2.1 Ensemble d'éclairage et de passage en aluminium

Fourniture et pose d'ensembles menuisés composés d'ouvrants et/ou de châssis fixes, avec profilés en aluminium thermolaqué, seuils PMR, teintes au choix de l'architecte, comprenant :

- Vitrage :
 - Vitrages SP510 - Anti effraction.
 - Les vitrages situés dans les sanitaires seront opaques.
- Occultation :

Sans objet

- Quincaillerie / Serrure :
 - Béquille simple intérieure avec serrure sur organigramme
 - Bouton moleté à l'intérieur
 - Bâton de maréchal extérieur
 - Ferme-porte hydraulique + butoir
- Teinte : Au choix de l'architecte

A. Dimensions : 1,00m x 2,20m Ht – Réf. Menuiserie REP 001

Ensemble composé de :

- 1 porte à 1 vantail OF - PD 93
- Vitrage 4ITR/14/SP510

2.2 Ensembles d'éclairage et châssis en aluminium

Fourniture et pose de châssis vitrés ouvrants et fixes, en profilés en aluminium thermolaqué, teintes au choix de l'architecte, comprenant :

- Vitrage :
 - Vitrages SP510 - Anti effraction.
 - Les vitrages situés dans les sanitaires seront opaques.
- Occultation : *Sans objet*

- Teinte : Au choix de l'Architecte

Dimensions :

B. Dimensions : 0,60m x 1,20m Ht– Réf. Menuiseries REP 003/004/005/006/007

Ensembles composés de :

- 1 châssis OB
- Vitrage SP510 /14 Argon / FE 4
- Vitrage clair ou dépoli pour les sanitaires et vestiaires.

C. Dimensions : 2,40m x 1,20m Ht– Réf. Menuiserie REP 002

Ensemble composé de :

- 1 châssis OB vitrées
- 1 châssis latéral fixe vitré
- Vitrage 44.2/16 Argon/4 Eclaz Lumi

Localisation : Suivant plans Architecte.

2.3 Habillage d'appuis

Fourniture et pose d'habillages d'appuis de baies en aluminium thermolaqué, teintes au choix de l'architecte, y compris toutes sujétions de fixations (vis, chevilles...).

Localisation : Habillage de l'ensemble des appuis des menuiseries extérieures suivant CCTP ci-dessus – Hors châssis d'accès munis d'un seuil PMR. + Suivant plans Architecte.

2.4 Vitrophanie

Réalisation de signalétiques en vitrophanies sur vitrages, textes, motifs et couleurs suivant plans, façades et détails architecte.

Les ensembles vitrés, les châssis attenants vitrés toute hauteur et les portes vitrées devront être équipés de vitrophanie. Cette vitrophanie doit être visible de tous et notamment des personnes malvoyantes. Elle sera donc de couleur contrastée par rapport à l'environnement. Elle devra être positionnée à deux hauteurs différentes (1,10m et 1,60m), afin d'être aussi visible par les personnes de petite taille et les enfants. Chaque bande aura une épaisseur de 5 cm. La vitrophanie sera positionnée des deux côtés de la surface vitrée des portes et des parois afin de conserver la couleur primaire initiale. Sur la partie ouvrante, la vitrophanie sera composée d'une double bande continue des deux côtés. Sur la partie dormante, la vitrophanie sera composée d'une double bande blanche discontinue avec des traits suffisamment larges.

Calepinage : Suivant détails architecte. Compris toutes sujétions d'exécutions.

Localisation : Ensemble des portes et châssis vitrée sans allèges conformément à la réglementation PMR. + Suivant plans Architecte.

2.5 Porte acier accès extérieurs

Fourniture et pose d'une porte en acier, dimensions 0,93x2,10m.

Tube acier et tôle pleine. Ouverture à la française. Serrure à clés. Verrou de décondamnation depuis côté intérieur (praticables).

Finitions : Thermolaquée, RAL à préciser.

Localisation : SO.02 – Porte accès extérieur.